

Réunion extraordinaire du 11 juin 1987

Le onze juin mil neuf cent quatre vingt sept, à vingt heures treize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. Guy Chivaud, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 3 juin 1987

Présents: M. Chivaud Guy, Joseph Richard, Viollot Clodie, Allouy Francis, Turmault Pierre, Phelippau Hervé, Gouvréau François, Magre Simone.

Absents: M^{rs} Jouedo Onésimo, Bordiron Raymond, Bourreau Bernard.

Secrétaire de séance: M^r Allouy Francis

Don de 4000F du
Comité des Fêtes à la
commune de Coudercs
Publié le 12/06/87

1) M^r le Maire communique au Conseil Municipal la proposition du Comité des Fêtes de faire un don de 4000F à la commune afin d'aider au règlement des frais d'architecture pour l'implantation de la salle des fêtes; cette somme sera versée dans les caisses de M^r le Receveur Municipal dès que le Conseil Municipal, après étude des devis, aura donné son accord pour la première tranche de réalisation du projet. Après délibération, le Conseil accepte le don de 4000F du Comité des Fêtes, à l'unanimité.

Plan Salle des Fêtes
P_u

2) M^r le Maire présente au Conseil Municipal un premier plan du projet de Salle des Fêtes préparé par M^r Perot, architecte. Grâce à ce plan, des devis pourront être demandés à différents artisans, devis estimatifs faisant apparaître une fourchette de prix sur laquelle le Conseil pourra se baser pour décider d'entreprendre une première tranche de travaux, en ce cas, la mise "hors eau" du bâtiment. Photocopies des plans sont remises à M^r Chivaud maire, M^r Gouvréau conseiller, M^{me} Pheippau conseillère et M^r Martin président du Comité des Fêtes pour consultation des artisans et remise de devis.

3) M^r le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de remerciements de l'ADAF E pour la subvention accordée en 1987 à cet organisme.

9

Modification des modalités
 des décaissements
 des impôts locaux.
 Publié le 12/06/87.

4) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
 de reconduire en 1988 les modalités d'établisse-
 ment des taxes d'imposition retenues pour 1987.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé les membres présents

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*
 Magné? The...
 Même séance

Ad Honoraires Architecte

5) M^r le Maire communique au Conseil Municipal
 la proposition de M^r Perot, architecte à Diéval, de
 fixer le montant de ses honoraires à neuf mille
 francs pour l'établissement des plans de la
 future salle des fêtes. Après en avoir délibéré le
 Conseil Municipal décide de voter une somme
 de cinq mille francs par transfert du compte 669
 au compte 232. Les quatre mille francs restants
 seront versés grâce à un don du Comité des Fêtes,
 accepté en début de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé les membres présents.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*
 Magné? *[Signature]*